

COMMUNE DE PUILBOREAU
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois d'avril, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU, Marcel TRUCHOT, Frédérique LETELLIER, Hervé DE BLEECKER, Didier PROUST, Catherine ROY, Jérôme CATEL, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Dominique RAMBAUD, Stéphanie CASTELLON, Laurent MAURY, Alexandre TILLAUD, Franck MORNET, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCÔME, Emmanuel CANTO, Jean-Marc MANGUY et Bruno COLOMBÉ

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Bernadette MARCHAIS (donne pouvoir à Catherine ROY), Sabine GERVAIS (donne pouvoir à Hervé DE BLEECKER), Corinne MARSH (donne pouvoir à Alain DRAPEAU), Emmanuelle LE BOULER (donne pouvoir à Dominique RAMBAUD), Dominique COUDREAU (donne pouvoir à Dominique BOUCARD), Josiane GRELLEPOIS (donne pouvoir à Stéphanie CASTELLON), Blandine MÉGRIER (donne pouvoir à Jocelyne ROCHETEAU), Daniel JUDAS (donne pouvoir à Jean-Marc MANGUY) et Didier BRIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CATEL

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 10 avril 2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025 ;
- Administration - Convention d'occupation domaniale pour la mise en place et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires ;
- Administration - Adhésion au CRER ;
- Administration - Contrat de location de l'Espace Multiculturel Le Cube ;
- Environnement - Convention de mise à disposition de la parcelle communale ZH 1177 à l'association BOUCTI-BOUCTON ;
- Motion - Motion auprès du gouvernement en faveur de la santé environnementale.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, Monsieur Jérôme CATEL est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			

Le procès-verbal est signé par Madame Catherine ROY.

RAPPORT DU MAIRE SUR L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n°24-11-109 du 06 novembre 2024, en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation. Le Conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants :

2) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget :

Mandat	Tiers	Objet	Total T.T.C.
422	ESPRIT MOTOC	Remise en état - Tondeuse Grillo FD22004WD - Espaces Verts	1 419,87
423	OCEANIS AVOCATS	Frais d'avocats - Affaire PAILLAT -Tribunal Administratif - Rédaction mémoire en défense	1 632,00
426	OCTOPODES SASU	Représentation La Revanche de Godzilla - 22/02/25 - Culture	1 635,00
448	AIR INFORMATIQUE	Achat 4 ordinateurs portables (Moyens Généraux/Services techniques) et 3 écrans (1 CCAS et 2 Services techniques)	4 304,39
449	SIT&A CONSEIL	Maîtrise d'Œuvre (2ème partie) - Phases Visa_Direction_Exe_Travaux - Piste cyclable Temps perdu - Voirie	2 006,40
450	CDA	Rénovation poteau incendie PI 0076 – rue du 18 juin - Voirie	2 429,16
451	COMMUNAUTE D-01	Rénovation poteau incendie PI 0041 - Tourtillère - Allée de la brûlée - Voirie	1 684,27
462	PNP17	Ménage CCAS*3 + médiathèque*3 + Mairie*2 + Centre de Loisirs*3 - 24 au 28/02 - Entretien	1 110,00
464	LIBRAIRIE GREFI	Achat de livres - Médiathèque	1 795,84
477	OCTOPUS ART	Spectacle "Bodie" - 24/01 - CultureF-001	2 500,00
479	ARC ENVIRONNEMENT	Balayage des voiries - Février 2025 - Parc Commercial de Beaulieu	1 663,92
483	MESSIDOR	Entretien des espaces verts de Beaulieu - Février 2025 - PCB	3 080,40
504	GESTION DES DECHETS	Redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers (poubelles) - 2nd semestre 2024	7 641,19
543	DIALOGUE DE L'IM	Consommables pour projet de résidence photographique artiste Fausto URRU - Culture	1 278,50
550	RDM VIDEO	Achats DVD - Médiathèque	1 741,40
577	MOBILIZE LEASE	Achat batterie électrique - Véhicule Kangoo électrique - Atelier	2 672,40
578	SYNERGEO SARL	Matérialisation découpage parcelles - Piste cyclable Grammont - Voirie	1 668,00
579	ERCO SAS - MAIS	Installation d'un bac à graisse - Cuisine - Le Cube	2 240,99
581	B&B HOTELS - ZA	Logement en hôtels - Du 06/04 au 11/04 - Voyage Erasmus + - Saragosse - Ecole Elémentaire	3 660,00
582	LAS RUTAS DE GO	Autobus Hendaya-Zarago - Du 06/04 au 11/04 - Voyage Erasmus + - Saragosse Espace - Ecole Elémentaire	2 180,00
585	CARRE BLANC	Spectacle "A la recherche de Pablo" 15 mars - Médiathèque	1 000,00
589	FRANCE POIDS	Remplacement de la porte - NISSAN Cabstar - Atelier	4 096,93
590	FRANCE POIDS	Complément remplacement de la porte - NISSAN Cabstar - Atelier	1 223,21

595	MESSIDOR	Prestation de nettoyage du parking de Beaulieu - Février 2025 - Parc Commercial de Beaulieu - PCB	2 391,48
612	CHEVALERIAS ETS	Révision + changement pneus + filtre air - tondeuse frontale John Deere 1580 - Espaces Verts	3 376,04
618	ATLANTIQUE OFFS	Impression du Puilborain du 2ème trimestre 2025 - Communication	1 595,00
619	ATLANTIQUE OFFS	Impression du DICRIM - Communication	1 404,00
621	ODRADEK	Spectacle "Tarentule" de Mona Richard - 13/03 - Au Cube - Culture	1 667,12
632	GST - GEO SURVE	1er paiement - Etude de diagnostic - Travaux Quartier Sonneterie - Voirie	2 700,00
633	SEGUI Jacques	1er paiement - Etude de diagnostic - Travaux Quartier Sonneterie - Voirie	2 160,00
634	GUERIF Christian	1er paiement - Etude de diagnostic - Travaux Quartier Sonneterie - Voirie	2 160,00
635	GST - GEO SURVE	Maîtrise d'œuvre (1/2) - Aménagement VRD - Rue de Guyenne - Voirie	4 749,64
636	SEGUI Jacques	Maîtrise d'œuvre (2/2) - Aménagement VRD - Rue de Guyenne - Voirie	1 855,09
637	GST - GEO SURVE	Maîtrise d'œuvre - 1er paiement - Création piste cyclable Avenue Grammont - Voirie	3 658,12
671	GUILLEBERT E.	Petit matériel (séateurs, pelles, cisailles, barres à mine, conteneur, scie, perche, ébrancheurs, escabeaux - EV	1 758,12
675	FRANCE POIDS	Réparation (remplacement du kit courroie + poulie alternateur) - Cabstar - Atelier	3 298,17
677	PRESSE LIVRE	Achat livres - Médiathèque	1 042,68
693	MESSIDOR CHAREN	Entretien des espaces verts de Beaulieu - Mars 2025 - PCB	3 080,40

Entre le 03 mars et le 08 avril 2025, 157 mandats inférieurs à 1 000,00 € ont été émis.

Jocelyne ROCHETEAU : « Monsieur le Maire, le mandat 423, affaire PAILLAT, de quoi s'agit-il ? »

Monsieur le Maire : « C'est un contentieux en urbanisme. Monsieur TRUCHOT, s'il vous plait ».

Marcel TRUCHOT : « L'affaire PAILLAT, pour le départ, pour ceux qui ne sont pas à la Commission du droit des sols, c'est une dame qui fait un salon de coiffure dans sa maison. Pour situer un peu, elle avait déposé un permis de construire qui n'avait pas été respecté donc elle devait le modifier. En gros, elle n'a pas accepté le fait que dans les modifications que nous lui demandions n'étaient pas conformes à ce qu'elle pensait. Nous l'avons reçue plusieurs fois, nous avons parlé avec l'architecte, nous avons parlé avec son conseil, nous l'avons même aidé à changer d'endroit car je vous rappelle que maintenant elle exerce rue Saint-Vincent et que Monsieur le Maire a été assez compréhensif pour ne pas léser professionnellement. Mais en ce qui concerne son habitation principale, le découpage, ce n'est pas conforme. Elle nous attaque au tribunal administratif et comme vous le savez nous sommes dans l'obligation de prendre un avocat pour défendre les droits de la Commune ».

Monsieur le Maire : « Pas conforme par rapport au PLUi ».

Jocelyne ROCHETEAU : « On lui avait accordé un permis ? Elle avait fait une division qui n'était pas conforme au permis qu'on lui avait accordé ? »

Marcel TRUCHOT : « C'est ça. Elle devait faire une modification mais elle considère que ce que nous demandons n'est pas conforme. Donc aujourd'hui, nous n'avons pas d'autres choix, c'est elle qui nous attaque, pas nous. Il n'y a pas que ça, il y a le biotope, des problèmes d'arbres qui devaient être plantés et qui ne le sont pas. Il y a quand même quelques petites choses qui ne sont pas respectées. Leur avocat a demandé qu'il y ait conciliation. Si nous commençons à concilier sur ce genre de choses ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Nous allons créer des précédents ».

Marcel TRUCHOT : « Nous avons considéré normal d'aller au tribunal administratif, de faire en sorte que nous répondions à leur demande d'aller au tribunal administratif à Poitiers ».

Emmanuel CANTO : « Monsieur le Maire, cette femme quand elle a fait son permis, elle a été conseillée par un architecte ? »

Marcel TRUCHOT : « Oui ».

Emmanuel CANTO : « D'accord ».

Monsieur le Maire : « Que nous avons reçu, que Madame ROY a eu pendant plus d'une heure au téléphone ».

Catherine ROY : « Pour lui expliquer ce qu'il devait faire ».

Bruno COLOMBÉ « Oui, le mandat 504, qu'est-ce que c'est ? »

Monsieur le Maire : « C'est la redevance pour les déchets. La redevance spéciale que nous payons. Celle-là, elle date du deuxième semestre 2024. Nous sommes comme les entreprises maintenant, les déchets que nous mettons dans une déchèterie, maintenant c'est payant ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Les déchets de la commune alors ? »

Monsieur le Maire : « Oui de la Mairie. Mais je ne vous cache pas que nous avons des déchets que nous ramassons le long des routes. Tous les lundis, nous avons un agent qui fait le tour de la commune avec un camion et qui ramasse des déchets ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Nous en ramasserons de plus en plus, comme nous avons de plus en plus de poubelles jaunes qui débordent ».

Monsieur le Maire : « Non, nous n'en ramassons pas plus. Attendez, ce genre de déchets que nous ramassons le long des routes, ça concerne des pneus... ça n'a rien à voir avec les déchets que nous mettons dans nos bacs de poubelles ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Moi, je parle des poubelles jaunes. La semaine dernière nous avons vu, ils sont passés un peu tardivement. Il y avait du vent, les poubelles étaient toutes renversées et il y en avait partout des déchets. C'est compliqué car elles sont de plus en plus pleines maintenant ».

Monsieur le Maire : « C'était catastrophique à cause du vent. En plus notre commune n'a pas été enquêtée. Elle sera enquêtée à partir du 5 juin. Je sais qu'il y a des personnes qui ont des bacs qui ne sont pas assez grands. Ce n'est pas adapté mais ça, ça va se résoudre. C'est une période difficile pour nous. La commune de Lagord est comme nous, nous sommes les deux dernières communes à être enquêtées ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Et pourquoi Monsieur le Maire, nous sommes enquêtés qu'au mois de juin alors que c'était prévu au mois d'avril ? »

Monsieur le Maire : « L'enquête a pris trois mois de retard. Les autres communes ont été enquêtées. Il y a eu beaucoup de retard mais par contre, la CdA ne pouvait pas faire autrement. Depuis le 3 mars pour la collecte, elle a un marché. C'est un marché qui a été attribué à Suez. Elle ne peut pas revenir sur un marché comme ça. Nous ne pouvons pas faire un avenant car c'était une trop grosse somme si la CdA restait sur une collecte toutes les semaines. Il y a des points d'apports volontaires qui ont été rajoutés, il y en a un aux ateliers, il y en a un au skate parc de la Tourillière et il y a toujours place Filippi les containers enterrés. Il y a ces trois points d'apports volontaires quand les poubelles débordent ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Est-ce que vous pensez Monsieur le Maire qu'il y a beaucoup de communication sur ces points d'apports volontaires ? Parce que je n'ai pas l'impression que les gens en aient vraiment connaissance ».

Monsieur le Maire : « Nous l'avons fait sur nos supports. Après sur les points d'apports volontaires notamment celui de Filippi, nous allons mettre un panneau qui indique où sont les deux autres points d'apport volontaire ».

Bruno COLOMBÉ : « Je reviens donc sur la redevance, ça représente quoi comme tonnage ? C'est le prix pour six mois ça ? »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est le prix pour six mois. Après c'est à nous d'apprendre à produire moins de déchets. Le but de la nouvelle stratégie des déchets, c'est de produire moins de déchets. La loi nous oblige de réduire de 15% notre production de déchets à l'horizon 2030. 15% ça fait moins de 60 kilos par an et par habitant. C'est énorme. Cela dit, nous devrions séparer les biodéchets. L'enquête va aussi donner des composteurs à titre individuel dans les maisons individuelles. Les composteurs collectifs en pieds d'immeubles et peut-être un ou deux sur la commune de Puilboreau pour les gens qui ne peuvent pas composter. Il y aura aussi un ou deux apports volontaires où nous pourrions amener des déchets. Je déconseille totalement de mettre dans le composteur viandes et poissons. Dans la poubelle bleue, nous ne devrions plus trouver de biodéchets. C'est la loi. Nous avons pris du retard sur la CdA ».

Bruno COLOMBÉ : « Je parlais spécifiquement de ceux-là, c'est du ramassage de déchets ».

Emmanuel CANTO : « Monsieur le Maire, le mandat 577 concernant l'achat de la batterie du véhicule que nous avons acheté lors du Conseil municipal précédent. Je voulais savoir pourquoi nous avons fait ce choix de racheter cette batterie ? Est-ce que nous avons eu un état de santé de cette batterie ? »

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas vous répondre là. Nous allons nous renseigner ».

Marcel TRUCHOT : « Je peux vous répondre que nous avons un directeur des services techniques aujourd'hui qui est quand même à bon niveau et qui n'aurait pas acheté si ça ne correspondait pas ».

Emmanuel CANTO : « D'accord ».

Marcel TRUCHOT : « Notre directeur a fait un travail en amont pour savoir si c'était porteur ou pas porteur ».

Emmanuel CANTO : « Dans le cadre d'une location, si un véhicule est à moins de 60 000 km, et que la santé de la batterie est inférieure à 66%, il la renouvelle. En cas de location ».

Monsieur le Maire : « Oui mais là, nous l'avons achetée ».

Emmanuel CANTO : « Oui, mais pourquoi nous l'avons achetée plutôt que de continuer la location ? »

Monsieur le Maire : « Nous nous renseignerons et nous vous dirons ».

Emmanuel CANTO : « Les mandats 632, 633 et 634 sur le quartier Sonneterie ».

Hervé DE BLEECKER : « Concernant ces mandats, ce sont des études et des diagnostics qui ont été faits pour requalifier le quartier de la Sonneterie. En effet, il y a plusieurs mandats. Il y a d'un côté GST GEO SERVI et de l'autre SEGUI Jacques qui est chargé plus spécifiquement sur les espaces verts. À chaque fois que vous faites des études, les études sont divisées, ça peut être du VRD quand c'est du souterrain, ça peut être de l'embellissement quand ce sont des espaces verts ».

Jean-Marc MANGUY : « On nous met des noms et des paiements mais sans savoir ce que c'est et sur quoi ils intervenaient ».

Hervé DE BLEECKER : « Monsieur SEGUI s'occupe de la maîtrise d'œuvre et de l'aménagement des espaces verts et GRT qui s'occupe plus spécifiquement d'autres approches. Ce sont toujours un peu les mêmes choses. Nous en avons déjà un peu parlé ».

Jean-Marc MANGUY : « C'est intéressant de savoir pourquoi ils interviennent ».

Hervé DE BLEECKER : « Après c'est vrai que nous avons dit que nous ferons une réunion pour présenter le projet. Nous sommes en train de travailler dessus. Il n'est pas abouti encore ».

Jean-Marc MANGUY : « Dans la continuité Monsieur le Maire, j'aimerais revenir sur les mandats 635 et 636 qui concernent la rue de Guyenne. Ça concernait quels travaux parce qu'elle a été refaite l'année dernière. C'est quoi comme complément de travaux ? »

Hervé DE BLEECKER : « Et bien ces compléments de travaux concernent les ilots, vous vous souvenez que les agriculteurs ne pouvaient pas passer avec les moissonneuses batteuses et nous nous sommes retrouvés à modifier, à redescendre les ilots ».

Jean-Marc MANGUY : « D'accord, ça rentre que maintenant les factures ».

Hervé DE BLEECKER : « Nous sommes dans une approche comptable, vous savez comment ça se passe. Les travaux se font et les factures arrivent au fur et à mesure ».

Jean-Marc MANGUY : « Le 579 concernant le bac à graisse cuisine le Cube, ça n'a pas été prévu à la base ? »

Marcel TRUCHOT : « Je vous rappelle qu'initialement, c'était une cuisine. Nous avons considéré préférable de ne pas donner 10 % des travaux à l'architecte pour faire la cuisine, qui entre temps est passée en office. C'est juste pour réchauffer et réfrigérer. Quand nous sommes passés en office, il s'est servi du fait que nous n'avions pas discuté sur l'assainissement de cette pièce pour considérer qu'il n'était pas responsable. Parce que normalement, il faut prévoir dans la descente un bac à graisse qui permettra que ça ne passe pas dans l'assainissement. Nous avons été obligés de la faire car ça a été contrôlé après. L'assainissement dans cette pièce là est en Y aujourd'hui et il ressort dehors. Il n'y a pas de regards et de ce fait, ça ne nous a pas permis de rajouter et d'accéder. Les textes de lois dans les offices disent qu'il faut un bac à graisse ».

Bruno COLOMBÉ : « Une dernière sur le 595, c'est la prestation de nettoyage qui est refacturée à la CdA, c'est dans le cadre d'un marché public réservé ? »

Monsieur le Maire : « C'est dans le cadre d'un marché, ça oui. Tous les trois ans, nous lançons un appel d'offre pour le nettoyage du parking et des espaces verts et c'est donc la société Messidor, c'est une société d'insertion qui a répondu et après on refacture à la CdA ».

Bruno COLOMBÉ : « C'est votre demande spécifique d'avoir un marché réservé pour ce type d'entreprises ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Théoriquement, l'entretien de la zone de Beaulieu nous incombe. Après nous avons fait travailler une entreprise parce que nous n'avons pas assez de personnel. Donc oui, c'est notre choix depuis sa création. Il n'y a pas de société d'espaces verts par exemple, ça ne les intéresse pas et puis comme ça, ça nous permet de faire travailler des entreprises et ça fait notre quota de personnes en situation de handicap ».

6) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Date d'achat	Emplacement	Durée de la concession	Tarif	Concession accordée à titre de
27/03/2025	ME 035	15 ans	250,00 €	Concession nouvelle

Monsieur Franck MORNET prend place au sein du Conseil municipal.

25-04-034 : CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES

Monsieur Jérôme CATEL, Adjoint, rappelle qu'une procédure de concession de mobilier urbain comportant deux lots a été lancée le 19 juillet 2024. Le lot 2 s'est malheureusement révélé infructueux.

La Commune ayant décidé de modifier le cahier des charges (réduction du montant minimum de redevance attendu), une procédure de sélection préalable conforme aux dispositions de l'article L 2122-1-1 du code de la commande publique a été engagée le 30 octobre. Cette procédure s'est à nouveau révélée infructueuse.

De nouvelles modifications ont été apportées au cahier des charges (nouvelle réduction du montant minimum de redevance attendue et possibilité pour les candidats de modifier les emplacements des

mobiliers). A l'issue de cette procédure, 3 candidatures et 4 offres ont été reçues (l'un des candidats a présenté une variante portant uniquement sur l'emplacement des mobiliers).

Après analyse des offres reçues, la Commune a décidé d'engager la négociation avec les deux candidats ayant présenté les meilleures offres : la société CITYZ et la société EXTERION MEDIA. À l'issue de la négociation, les deux candidats ont remis leur offre finale. Aux termes de l'analyse, il en résulte le classement suivant :

Critères	Notation (100 points)	CITYZ (après négociation)	JCDECAUX	EXTERION Base	EXTERION Variante (après négociation)
Redevance fixe annuelle	80	64	32,43	63,92	80
Qualité de l'offre lors de l'implantation des mobiliers, en phase exploitation et dans la prise en compte des exigences de développement durable	20	20	20	8	12
TOTAL	100	84	52,43	71,92	92,00
CLASSEMENT		2	4	3	1

Monsieur Jérôme CATEL propose d'attribuer le contrat à l'offre variante de la société EXTERION MEDIA qui a présenté une redevance fixe moyenne sur la durée du contrat de 75 000 euros.

Le contrat sera conclu pour une durée de 6 ans à compter de sa notification.

Il convient, à présent, d'approuver le choix de la collectivité et d'autoriser la signature du contrat avec la société EXTERION MEDIA France.

Bruno COLOMBÉ : « Nous sommes assez surpris de ce marché pour lequel il y a une commission qui avait été créée sur laquelle nous souhaitions participer avec Monsieur MANGUY. Là, nous n'avons pas du tout été associés à ce marché qui faisait parti du mobilier urbain. Alors pourquoi ? »

Jérôme CATEL : « Nous n'étions pas dans l'obligation de convoquer la commission pour l'attribution du deuxième lot ».

Bruno COLOMBÉ : « Ça ne vous paraissait pas nécessaire que nous l'intégrions ».

Jérôme CATEL : « Non ».

Bruno COLOMBÉ : « D'accord. C'est un peu dommage ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Monsieur le Maire, c'est vrai qu'il y a de quoi être surpris quand même. On crée des commissions alors pourquoi ? »

Marcel TRUCHOT : « Non dans ce cas-là ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Non, Monsieur TRUCHOT, ça ne vous dérange pas. Pourquoi dans ce cas-là ? »

Monsieur le Maire : « Nous étions arrivé à un marché négocié. Nous n'étions plus sur un marché classique. Nous nous sommes fait accompagner d'ailleurs par un bureau d'études. Il faut cerner tous les tenants et aboutissants ».

Jérôme CATEL : « Ça fait un an que nous sommes dessus ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Je ne dis pas que vous n'avez pas travaillé, je ne dis pas que vous ne vous êtes pas fait accompagner. Je dis qu'on crée une commission et que nous ne sommes pas associés et que nous découvrons tout ».

Jérôme CATEL : « Nous ne sommes pas dans l'obligation de le faire ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Il n'y a pas d'obligation mais au moins informer. Là, nous apprenons au dernier moment ne serait-ce que la commission n'a pas été conviée parce qu'il n'y a pas obligation de le faire, ça donne une indication. Là, nous découvrons tout, nous n'avons jamais été associés. Il y a de quoi se poser des questions quand même sur à quoi servent les commissions ».

Monsieur le Maire : « La commission est associée au début pour condamner le marché parce que nous n'avons pas de retours satisfaisants. Ensuite, nous sommes partis sur ce marché négocié. Nous avons été accompagnés par un bureau d'études. Un bureau spécialisé, un juriste car ce sont des marchés qui sont compliqués ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Monsieur le Maire, je ne dis pas que vous ne vous êtes pas fait accompagner par la bonne personne, je ne dis pas que vous avez mal travaillé ou bien travaillé, je ne suis pas dans le jugement. Je dis qu'on a créé des commissions et on ne nous associe plus et on ne nous informe pas qu'on ne sera pas associé parce que justement on est passé dans la négociation. Il n'y a même pas d'explications dans le texte que nous avons sous les yeux, voilà c'est tout. Par ailleurs, si vous permettez, je continue, on a là dans la présentation quelque chose qui moi me choque, après avoir fait des marchés publics pendant un certain temps, c'est qu'on met sur le même tableau la présentation Decaux et la présentation Exterion de base alors qu'ils ont été écartés au final puisqu'on a pris plutôt Cityz et Exterion variante après négociation. Il aurait fallu les dissocier. Normalement, on ne les met pas tous sur le même tableau ».

Jérôme CATEL : « Je ne sais pas vous répondre à ça Madame ROCHETEAU ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Je vous le dis ».

Jérôme CATEL : « J'entends ».

Bruno COLOMBÉ : « Vous ne pouvez pas comparer deux offres négociées avec les offres initiales ».

Jérôme CATEL : « Nous avons été accompagnés comme l'a rappelé Monsieur le Maire par un avocat et un conseiller. Après la méthode, c'est eux qui l'ont définie avec nous ».

Marcel TRUCHOT : « Il y a un élément que vous n'avez pas, c'est qu'une concession du domaine public, il n'y a pas de commission puisque c'est du domaine public. Il n'y a pas de continuité. C'est Monsieur le Maire qui décidera parce que c'est une concession qui est faite par la mairie pour une entreprise privée. Au début, il y a une commission et à la fin dans les discussions, puisque c'est un choix qui va être pris, nous n'avons plus besoin de prendre l'avis d'une commission. C'est pour ça que les derniers temps, comme l'a dit Monsieur CATEL, après coup, il n'y a plus de raison de refaire une commission ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Pas d'obligation, ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire ».

Marcel TRUCHOT : « Il n'y a pas de raison ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Tout à l'heure, j'ai entendu : il n'y a pas d'obligation ».

Marcel TRUCHOT : « Oui, nous pouvons jouer sur les mots c'est vrai mais d'un autre côté comme c'est du domaine public c'est de la responsabilité de Monsieur le Maire en direct et non plus la commission. Nous avons très bien entendu que vous auriez aimé être là à la dernière réunion. Nous avons quand même choisi le meilleur tarif. Je vous rappelle quand même que nous étions à 30 000 € et que nous finissons à 75 000 € par an ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Monsieur TRUCHOT, ce n'est pas le fond du débat, vous êtes en train de vous justifier sur le choix, je ne le remets pas en cause, je suis sûre que vous avez travaillé au mieux ».

des intérêts des Puilborains de manière générale. C'est juste le formalisme et la manière dont l'opposition peut quelques fois ressentir les choses ».

Marcel TRUCHOT : « J'entends ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Et pour cette raison, je m'abstiendrai ».

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le choix de l'offre de la société EXTERION MEDIA France pour la concession d'occupation domaniale pour la mise en place et l'exploitation de mobiliers publicitaires
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la concession à intervenir avec la société EXTERION MEDIA France, jointe en annexe ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	21		7	

Abstention : Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANÇÔME, Emmanuel CANTO, Jean-Marc MANGUY, Daniel JUDAS, Bruno COLOMBÉ et Blandine MÉGRIER

25-04-035 : ADHÉSION AU CRER

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'adhérer au Centre régional des énergies renouvelables (CRER) en 2025. Cette adhésion permettra de bénéficier :

- Des études d'opportunité pour les projets bois énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique ou audits d'installations, avec le soutien de l'ADEME ;
- Des études de potentiel photovoltaïque ;
- Du service d'assistance pour les économies d'énergie dans les collectivités.

Le coût de l'adhésion pour les collectivités 3 500/10 000 habitants est de 800 €. Monsieur le Maire précise que le CRER pourra ainsi accompagner la Commune dans le cadre de ses projets liés aux énergies (réhabilitation de l'école maternelle, réseau de chaleur, photovoltaïques sur les bâtiments, etc.).

Emmanuel CANTO : « De mémoire, j'avais cru que nous avions déjà adhéré à un groupe de l'Agglomération qui permettait d'aider dans ce genre de débat ».

Monsieur le Maire : « Oui, mais le groupe de l'Agglomération n'a plutôt pas très bien fonctionné. J'ose le dire ».

Emmanuel CANTO : « Donc ça veut dire qu'on remplace le groupe par le CRER ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons attendu des mois et des mois avant d'avoir un rendez-vous car nous voulions faire diagnostiquer nos bâtiments communaux, voir sur quelle ossature notamment nous pouvions faire du photovoltaïque. Nous avons saisi l'opportunité d'adhérer au CRER en espérant que ça fonctionne beaucoup mieux et en plus, ça nous permettra d'être aidé pour créer des dossiers de demandes de subventions de l'ADEME que nous n'aurions pas eu certainement avec le groupe de la CdA ».

Emmanuel CANTO : « Donc, nous ne renouvelerons pas l'adhésion à l'Agglomération ? »

Jocelyne ROCHETEAU : « Et c'est la même chose Monsieur le Maire pour les autres communes du coup ? »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas. Je vous avoue qu'entre maires, nous n'en avons pas parlé. Je crois même que la CdA elle-même va adhérer au CRER. Nous essayons de mutualiser, de faire des groupements de commandes et tout ça mais quand ça ne fonctionne pas, nous prêchons pour notre paroisse ».

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au CRER pour 2025 ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

25-04-036 : CONTRAT DE LOCATION DE L'ESPACE MULTICULTUREL LE CUBE

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante a approuvé le 10 avril 2024 le contrat de location de l'Espace multiculturel Le Cube. Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre à jour les articles 4 et 5. Les autres articles restent inchangés.

Monsieur le Maire présente les articles modifiés de la convention.

Jocelyne ROCHETEAU : « Juste une question, nous avons déjà un petit retour sur les locations du Cube ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Nous pourrions le faire ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Parce que c'est tôt et j'imagine que ces justifications qui se comprennent complètement, ce sont peut-être les faits des premières locations ».

Monsieur le Maire : « Nous avons eu quelques petits problèmes, c'est pour ça que sur le contrat nous mettons ça ».

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'ABROGER** la délibération n°23-04-044 ;
- **D'APPROUVER** le contrat de location de l'Espace multiculturel Le Cube, joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer, les contrats avec les particuliers, les associations ou entreprises ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

25-04-037 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE COMMUNALE ZH 1177 AVEC L'ASSOCIATION BOUCTI-BOUCTON

Madame Frédérique LETELLIER, Adjointe, rappelle que la Commune a déjà soutenu l'association BOUCTI-BOUCTON avec la mise à disposition de la parcelle ZH 1177 située près du camping.

Madame Frédérique LETELLIER propose que la Commune signe une nouvelle convention de mise à disposition de ce terrain communal en éco-pâturage pour une période d'environ 18 mois à partir du 21 avril 2025 avec cette association.

Frédérique LETELLIER : « Pour information, nous avons juste ajouté l'article 8 dans la convention qui permet en fait de récupérer ce terrain, si le projet qui est derrière Malemore commençait vraiment très tôt. Nous aurions la possibilité de récupérer avec un préavis ce terrain ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Du coup, j'en profite l'article où il y a un litige. Il me semble que les conventions que nous passons généralement avec des particuliers, il est d'usage d'indiquer les voies et délais de recours complets. Tout différend au tribunal, il faudrait peut-être préciser lequel ».

Frédérique LETELLIER : « Si c'est un différend, le tribunal compétent, c'est le tribunal de La Rochelle, c'est le tribunal territorial. La compétence, c'est en fonction de ce qui se passera, ce sera le tribunal administratif, c'est Poitiers. Dans tous les cas, nous essayerons de régler le litige entre nous ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Evidemment, mais puisque nous faisons une convention, ça ne mange pas de pain de préciser le tribunal administratif de Poitiers ».

Frédérique LETELLIER : « Nous pouvons même préciser qu'avant tout, nous pouvons nous entendre à l'amiable. Ça se passe super bien pour l'instant, les gens sont vraiment contents. Ça permet aux gens d'avoir un contact avec les animaux. Les résidents de Domitys sont très contents d'avoir des animaux à côté de chez eux ».

Emmanuel CANTO : « C'était déjà indiqué dans la convention ».

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de mise à disposition de la parcelle ZH 1177 pour de l'éco-pâturage ;
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de la parcelle ZH 1177 à l'association BOUCTI-BOUCTON, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la parcelle ZH 1177 avec l'association BOUCTI-BOUCTON ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

25-04-038 : MOTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2018, le Registre des Cancers de Poitou-Charentes a mis en évidence un nombre significatif de cas de cancers des personnes de moins de 25 ans sur certaines communes de l'agglomération rochelaise. Si les études ne mettent pas en avant d'excès de risque de cancer pédiatrique à l'échelle de l'agglomération, la récente actualisation annuelle fait état de sur-incidence sur de nouvelles communes.

Comme en atteste sa labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » par l'ADEME, la Communauté d'Agglomération et la Commune de Puilboreau ont multiplié les politiques publiques ambitieuses pour accélérer les transitions et créer les conditions d'un avenir durable et désirable :

- La protection des ressources naturelles, et notamment de l'eau avec le programme Re-sources ;
- L'accompagnement vers une transition agroécologique soutenable et positive pour tous les acteurs dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, respectueuse de la santé de l'agriculteur, du consommateur et du vivant ;
- La coordination des politiques de santé à l'échelle du territoire à travers le Contrat Local de Santé ;
- La décarbonation et la sobriété à des horizons proches à travers la démarche Territoire Zéro Carbone et le Plan Climat Air Energie.

Si la communauté d'Agglomération et la Commune sont engagées sur cette transition et mettent en place les actions nécessaires et envisageable à leur échelle, elles ont également besoin de l'appui des parlementaires et de l'État. Aussi, nous demandons au gouvernement, compétent en matière de santé publique :

- D'affirmer l'indépendance de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : afin de la confirmer en tant qu'agence d'expertise scientifique, il est vital d'augmenter les moyens alloués à l'ANSES pour surveiller et évaluer les risques sanitaires, ainsi que pour ses activités de recherche ;
- De généraliser la publication de registres des cancers sur l'ensemble du territoire ;
- De commander les études nécessaires à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) pour appliquer et valoriser les solutions alternatives à l'utilisation de produits chimiques de synthèse, des biocides industriels et ménagers ;
- D'appliquer le principe de précaution sanitaire à l'utilisation de produits chimiques de synthèse, dès l'apparition d'un doute raisonnable et objectif ;
- D'assurer une préservation des ressources naturelles qui concilie environnement et activité humaine ;
- De travailler avec les parlementaires pour une législation ambitieuse en matière environnementale et sanitaire.

À travers cette motion, les élus de la Commune de Puilboreau et de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle réaffirment leur engagement pour une démarche globale visant à répondre à l'ensemble de ces enjeux sanitaires et environnementaux.

Monsieur le Maire : « Cette motion, j'y tiens car nous avons quand même quelques petits problèmes sur le territoire de la CdA. Il y a des analyses de l'air qui sont faites. Il y a un capteur à Montroy, il va bientôt en avoir un second à Saint-Vivien. Saint Vivien a des cancers pédiatriques. Il faut essayer de trouver le pourquoi. Sachez, que j'aimerais bien que nous analysions dans les maisons. Sachez que jusqu'en 1985, le lindane était autorisé pour le traitement des charpentes notamment. Toutes les maisons qui étaient traitées avant 1985 étaient traitées au lindane. Il est interdit en agriculture depuis 1975 mais jusqu'en 1985, on pouvait traiter les boiseries de maisons. Il y a des tas d'exemples comme ça. Il suffit qu'il y ait un traitement qui soit surdosé, ça multiplie le risque ».

Lionel FRANCÔME : « Je voulais revenir sur le secteur géographique sur lequel nous avons eu les premiers cas de cancers, c'était autour de Saint-Rogatien et je crois qu'il y a une extension sur la commune de Montroy, c'est ça ? »

Monsieur le Maire : « Alors Montroy, c'est une petite cuvette, quand il y a beaucoup de vent, il peut y avoir une concentration de polluants. C'est pour ça, alors ce n'est pas nous qui l'avons choisie, c'est la société qui fait les mesures qui a choisi Montroy. Pourquoi ? Parce qu'il est possible de voir tous les traitements qui viennent. Aujourd'hui les vents sont Sud-Ouest, et bien s'il y a des traitements sur Puilboreau, ils s'en vont sur Montroy, ça c'est sûr. C'est un moyen de voir tous les polluants ».

Lionel FRANCÔME : « J'avais cru comprendre qu'il y avait eu des analyses qui avaient été faites sur des enfants d'autres communes et qu'il est apparu des molécules justement sur des produits qui sont interdits et qu'on retrouve quand même dans le sang des enfants. C'était très localisé. On aurait dû retrouver ça sur l'ensemble du territoire ».

Monsieur le Maire : « On a trouvé du lindane dans les cheveux des enfants. Le danger, c'est le cocktail de tout ça. C'est pour ça qu'il faudrait quand même que les scientifiques notamment de l'INRA se penchent sur la question et qu'ils ne mettent pas en vente des produits qui sont potentiellement dangereux. Après il faudrait aussi que toute l'Europe ait les mêmes règles. J'ai appris récemment que le glyphosate était interdit pour les particuliers en France. Vous allez en Espagne, vous achetez du glyphosate. Il suffit de passer la frontière et vous mettez du glyphosate dans vos cours, dans vos jardins. Tout ça pour vous dire que c'est terrible ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Nous sommes d'accord là-dessus. C'est sûr qu'au plan européen, il faudrait que ce soit complètement nivelé mais on n'explique pas là, ce que l'on n'arrive pas à comprendre, les problèmes de pollution chimique qui impactent nos sols aujourd'hui. C'est sur tout le territoire français. Pourquoi est-ce que notre zone est particulièrement réceptive ? »

Monsieur le Maire : « Parce que nous nous posons plus la question. Nous osons le dire, nous osons rechercher ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Vous êtes en train de dire que les autres n'ont pas recherché ? »

Monsieur le Maire : « Peut-être que cette motion sera reprise un jour par d'autres territoires. Moi, c'est tout ce que je souhaite. Si personne ne bouge, cette motion sera envoyée à l'AMF. Si personne ne bouge, nous n'avancerons pas. Il y a un lobbying de l'industrie chimique qu'elle soit agricole, industrielle ou ménagère, il y a un lobbying qui est terrible ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Ça, nous en avons conscience, mais ce lobbying est partout. Nous, nous avons fait des enquêtes. Alors je sais qu'il y a une association qui est à l'origine au départ. C'est elle qui a remué un petit peu. Une association médicale et des parents se sont réunis pour essayer de faire sortir les problèmes mais je ne m'explique pas pourquoi la plaine d'Aunis et pas ailleurs en fait ».

Monsieur le Maire : « Parce que nous avons été les premiers à vouloir faire des recherches, nous avons été les premiers à faire analyser l'air. L'eau est analysée des centaines de fois. La Saintonge viticole, il n'y a pas plus de pollution que dans les vignes. La Saintonge viticole, j'aimerais bien qu'ils fassent ce genre d'analyse. Le secteur de la vigne est polluant. Nous aimons bien boire un petit verre mais c'est vrai. Moi je crois que sur la CdA, nous avons le courage de commencer. Je souhaite que d'autres territoires suivent. Après ça, nous allons l'envoyer à l'AMF, comme ça, le gouvernement va le recevoir, notre Député, notre Sénateur également. J'espère qu'il y aura des prises de conscience, des prises de responsabilités pour faire des recherches plus approfondies ».

Ghizlan VAN BOXSOM : « J'ai une question. En fait dans la mesure ou certains agriculteurs malheureusement s'approvisionnent à l'étranger ».

Monsieur le Maire : « Non, pas les agriculteurs. Ils sont très contrôlés. C'est justement là le problème. Le glyphosate, c'est les particuliers qui vont l'acheter parce que le glyphosate est encore autorisé en agriculture, c'est l'Europe, mais interdit aux particuliers. Vous n'en trouvez pas dans les jardinerie, dans les coopératives, vous n'en trouvez pas pour les particuliers. Vous allez en Espagne et au Maroc, vous en trouvez comme vous voulez. En Algérie, en Tunisie, c'est pareil. Le particulier, il va faire son petit séjour en Espagne juste de l'autre côté d'Hendaye, il y en a là ».

Ghizlan VAN BOXSOM : « Qu'est ce qui empêche l'agriculteur de commander aussi ces produits-là ? »

Monsieur le Maire : « C'est plus cher. Je vais vous expliquer les contrôles en agriculture. Quand j'étais agriculteur, je devais faire avec le contrôleur qui venait contrôler le contrôleur. J'ai eu deux contrôles dans la même année. Vous avez acheté combien de produits ? Il fallait montrer les factures. Vous avez étendu tant de litres, combien de litres à l'hectare ? Il devrait en rester 5 litres, faites-moi voir votre stock. C'est très contrôlé. Il n'y a pas plus contrôlé que l'agriculteur actuellement. Je ne dis pas que tous les produits utilisés ne doivent pas l'être. C'est une autre paire de manches. Les agriculteurs utilisent des produits homologués à des doses homologuées. Mais tout ça, ça peut être dénoncé. Il y a d'autres solutions, il y a l'agriculture biologique mais qui utilise aussi des produits. Ce n'est pas sans produit l'agriculture biologique. Pas de produits de synthèse mais c'est quand même d'autres produits. Cette motion sera également présentée demain en Conseil communautaire. Je pense que toutes les communes vont la faire voter. Enfin je pense. Moi j'aimerais que nous la votions ».

Marcel TRUCHOT : « Il n'y a pas de raison que nous ne la votions pas ».

Monsieur le Maire : « Chacun ses opinions ».

Jocelyne ROCHETEAU : « Ça serait être irresponsable de ne pas la voter. Il y a quand même des questions qui restent en suspens. C'est même assez inquiétant ».

Monsieur le Maire : « C'est pour ça qu'à la CdA, nous avons fait un contrat local de santé qui était piloté par Marc MAIGNÉ, le maire de Nieul qui était médecin ».

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la motion auprès du gouvernement en faveur de la santé environnementale, explicitée ci-dessus ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,
Jérôme CATEL



Le Maire
Alain DRAPPEAU

